



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 12 AOUT 2021

L'an deux mille vingt et un, le 12 août à 17h30, le Bureau Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Madame Mélanie Plazanet, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 06 août 2021

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
17	13	1	2	2

Pour	Contre	Abstention
14	0	0

Membres présents : BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BOSDEVIGIE Jean-Pierre, BOUR Coline, CHAMPAUD Marc, ECHASSERIEAU Vincent, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, PLAZANET Mélanie, POURCHET Pierre, SIMON Philippe, THEYS Michel

Membres excusés ayant donné pouvoir : SALAGNAT Michèle à BESNIER Michelle

Membres excusés : CHADELAUD Michel

Membres absents : BRUN Patrick, MUZETTE Thierry

Secrétaire de séance : BAUDEMONT Dominique

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Délibération n°80-2021 : Demande de subvention aide à l'immobilier d'entreprise pour l'hôtel restaurant Le Bellerive à Eymoutiers

Madame la Présidente présente le dossier de demande d'aide à l'immobilier d'entreprise déposé par l'entreprise

✓ SARL l'étoile du matin, hôtel restaurant le Bellerive, à Peyrat le Château

Dans le cadre de la convention d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprises, l'instruction du dossier de demande d'aide a été réalisée par le Conseil Départemental et l'Interconsulaire.

Voici le récapitulatif de la demandes d'aide :

Entreprise	Nature de l'aide	Montant du projet HT	Montant de l'aide	CCPV	CD 87
L'étoile du matin	Réhabilitation de l'hôtel restaurant le Bellerive	26 173 €	5 235 €	262 €	4 973 €

Madame la Présidente rappelle les conditions d'attributions de l'aide. Le Département intervient en complément du financement de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière selon la taille de l'entreprise, la localisation du projet (zonage AFR) et le potentiel fiscal corrigé moyen par habitant de la communauté de communes (valeur N-1, N étant l'année d'attribution de l'aide).

Cependant pour les entreprises du secteur du Tourisme, suite à la crise sanitaire, la convention cadre a été modifiée pour fixer le niveau d'aide suivant :

- 19 % de l'aide à la charge du Département, le restant soit 1 % à la charge de la Communauté de communes, si l'activité est située hors zone AFR ;
- 28 % de l'aide à la charge du Département, le restant soit 2 % à la charge de la Communauté de communes, si l'activité est située en zone AFR.

Vu les statuts de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière ;

Vu la délibération 22-2017 du 29 mars 2017 portant sur la délégation d'octroi des aides en matière d'immobilier d'entreprise au Département de la Haute-Vienne ;

Vu la délibération 78-2020 du 24 septembre 2020 portant sur l'avenant n°1 à la convention cadre de délégation de compétence d'octroi des aides en matière d'immobilier d'entreprise au Département de la Haute-Vienne ;

Vu la délibération 53-2021 du 08 avril 2021 portant sur l'avenant n°2 à la convention cadre de délégation de compétence d'octroi des aides en matière d'immobilier d'entreprise au Département de la Haute-Vienne ;

Considérant le projet de travaux de l'entreprise SARL l'étoile du matin, hôtel restaurant le Bellerive, à Peyrat le Château ;

Considérant le projet de convention tripartite proposé par le Conseil Départemental portant sur la définition des modalités de mise en place de l'aide accordée par la Communauté de Communes et le département

Les membres du Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- **VERSER** d'une subvention de 262 € au titre de la Communauté de Communes dans le cadre de la convention partenariale avec le Département de la Haute-Vienne ;
- **AUTORISER** Madame la Présidente à signer le projet de convention tripartite présentée par le Département permettant à l'entreprise d'obtenir une subvention complémentaire ;
- **AUTORISER** Madame la Présidente à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.
A Eymoutiers, le 16 août 2021

La Présidente,
Mélanie PLAZANET
Mélanie PLAZANET



Acte rendu exécutoire le : **18 AOÛT 2021**
Publié le : **18 AOÛT 2021**